

Convocation du :
23 Juin 2008

L'an deux mil huit, le vendredi vingt-sept Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
23 Juin 2008

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents. Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Jean-Philippe ADELAÏDE, Jean-Marc BARRIÉ, Frédéric BENOIST, Pierre GAPILLOU, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX.

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient absents : DEMERLÉ Anne ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Guillaume DELLERUE ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET, Pascal GASTINEAU ayant donné pouvoir à Jean-Marc BARRIÉ, Isabelle PETIT ayant donné pouvoir à Evelyne HEULIN, Stéphane PICARD.

Jean-Philippe ADELAÏDE et Pierre GAPILLOU sont désignés secrétaires de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, Mme le Maire fait part à l'assemblée du décès de Monsieur Michel SAUVIN. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H45.

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1°/ - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

1-1°/ Rectification du point 12-4 du compte-rendu précédent sur l'augmentation des tarifs de la cantine

La délibération du conseil est corrigée comme suit :

"Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal autorisent la signature d'un avenant portant le repas fourni par Yvelines Restauration à 2.324 € TTC. Cette facturation aux familles représente 50 % de la valeur du repas, auxquels s'ajoutent les frais de personnel et d'énergie. Par conséquent, il est décidé de porter le prix du repas à la charge des familles à la somme de 2,80 €.

Un débat s'en suit sur les conséquences que peut avoir cette augmentation sur les familles en difficulté.

Cette décision est prise à la majorité moins une voix (M. Guillaume DELLERUE)."

1-2°/ Rectification du point 12-7 du compte-rendu précédent sur la délégation de mission

Jean-Philippe ADELAIDE remercie Madame le Maire pour l'appréciation de son travail sous la forme d'une indemnisation pour délégation de mission mais informe le Conseil qu'il est toujours contre cette mesure et qu'il reversera donc une partie de la somme à l'OCCE et l'autre à une Association restant à définir.

1-3°/ Rectification du point 12-7 du compte-rendu précédent sur la délégation de mission

La délibération du Conseil est corrigée comme suit :

"Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent la décision de demander des garanties complémentaires à Mme BOUDARD CAPON."

1-4°/ Rectification du point 12-7 du compte-rendu précédent sur la délégation de mission

La délibération du Conseil est corrigée comme suit :

"Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité demandent des informations complémentaires."

Aucune autre observation n'étant formulée.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

2°/- DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 21 SEPTEMBRE 2008

Madame le Maire explique aux conseillers que le Conseil doit élire ce jour les délégués et suppléants chargés du vote lors des élections sénatoriales de septembre prochain. Elle donne lecture du règlement et ouvre le scrutin.

Le nombre règlementaire de délégués titulaires et de suppléants est le suivant pour notre commune :

- Boutigny : 5 titulaires et 3 suppléants
- Prouais : 3 titulaires et 3 suppléants

2.1° Election des délégués titulaires pour la section de BOUTIGNY

Sont candidats : Mireille ELOY, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX et Corine LE ROUX.

Résultats :

12 bulletins comptés, 12 bulletins exprimés, 0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls

- | | |
|--------------------|---------|
| - Mireille ELOY | 12 voix |
| - Monique PETIT | 10 voix |
| - Fabrice GEFFROY | 10 voix |
| - Frédéric BENOIST | 9 voix |
| - Josette JOYEUX | 10 voix |
| - Corine LE ROUX | 4 voix |

Sont désignés délégués titulaires pour la section de BOUTIGNY :

Mireille ELOY, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Frédéric BENOIST et Josette JOYEUX

2.2° Election des délégués suppléants pour la section de BOUTIGNY

Sont candidats : Jonathan GODARD, Corine LE ROUX et Jean-Marc BARRIE.

Résultats :

12 bulletins comptés, 12 bulletins exprimés, 0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls

- Jonathan GODARD 12 voix
- Jean-Marc BARRIE 12 voix
- Corine LE ROUX 10 voix

Sont désignés délégués suppléants pour la section de BOUTIGNY :

Jonathan GODARD, Corine LE ROUX et Jean-Marc BARRIE

2.3° Election des délégués titulaires pour la section de PROUAIS

Sont candidats : Daniel BRUNET, Pierre GAPILLOU, Marc BALLESTEROS.

Résultats :

6 bulletins comptés, 6 bulletins exprimés, 0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls

- Daniel BRUNET 6 voix
- Pierre GAPILLOU 6 voix
- Marc BALLESTEROS 6 voix

Sont désignés délégués titulaires pour la section de PROUAIS :

Daniel BRUNET, Pierre GAPILLOU, Marc BALLESTEROS.

2.4° Election des délégués suppléants pour la section de PROUAIS

Sont candidats : Valérie THEVEUX, Jean-Philippe ADELAIDE et Guillaume DELLERUE.

Résultats :

6 bulletins comptés, 6 bulletins exprimés, 0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls

- Valérie THEVEUX 6 voix
- Jean-Philippe ADELAIDE 6 voix
- Guillaume DELLERUE 6 voix

Sont désignés délégués suppléants pour la section de PROUAIS :

Valérie THEVEUX, Jean-Philippe ADELAIDE et Guillaume DELLERUE.

La séance du Conseil est fermée entre 9h50 et 10h05, le temps que Monsieur Pierre GAPILLOU transmette les résultats.

3°/ - DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Mme le Maire présente le CV de Valérie DESPLANCHES, habitante de la commune, pour le remplacement de Nathalie VILLERY qui quitte son poste le 15 août prochain. Elle rappelle au conseil que cette personne a déjà effectué un remplacement au poste de secrétaire à la mairie.

Monsieur Pierre GAPILLOU informe le conseil que l'application informatique MILORD est largement sous-employée et qu'il faudra former la prochaine secrétaire de mairie à l'ensemble des fonctions de cette application. Il

faudra prévoir environ 1 semaine de formation.

Mme le Maire va donc contacter la société CEGILOG pour la formation de la prochaine secrétaire de mairie.

Pour le poste de rédacteur, Mme le Maire reçoit 4 candidats envoyés par le Centre de Gestion pour le poste de rédacteur mardi 1^{er} juillet 2008. Elle informe le Conseil que le Centre de Gestion fait un excellent travail de sélection et qu'elle est contente du résultat.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent les choix de Madame DESPLANCHES et l'entrevue des candidats.

4°/ - DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LE SECRETARIAT

Monsieur Pierre GAPILLOU explique que le photocopieur de la mairie fonctionne, suite à l'intervention de Jonathan GODARD auprès de la société RICOH et que sa maintenance devrait être correctement réalisée dans le futur.

Monsieur GAPILLOU informe le conseil sur le fait que 5000 à 6000 pages sont imprimées par mois à la Mairie. Le nombre de pages imprimées et de photocopies sont trop importantes pour ce photocopieur, pas assez puissant, ce qui peut expliquer les pannes fréquentes.

Il faut donc faire l'acquisition d'une imprimante dédiée aux impressions informatiques. En fonction des devis reçus, la nouvelle imprimante devrait être une HP. Elle imprime en A3 et en recto-verso. Le tarif du devis est d'environ 2400 euros hors taxes.

Monsieur Jonathan GODARD informe le conseil qu'il est peut-être possible de trouver le même produit moins cher et qu'il va vérifier auprès d'autres fournisseurs.

D'autre part, Monsieur Gérard ELOY pourrait donner un scanner qui serait utilisé par le secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'achat de l'imprimante, moins cher si possible.

5°/ - DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE AU COMITE DES FETES DE BOUTIGNY

Corine LE ROUX explique que pour la fête de la musique, trois associations se sont regroupées pour organiser les manifestations avec un budget commun. L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Boutigny-Prouais, le Comité des Fêtes de Boutigny et le Comité des Fêtes de Prouais ont donc ouvert un compte commun (Comité des Fêtes de Boutigny Spécial) sur lequel la Mairie a versé une subvention.

Madame BONDU demande au Conseil de délibérer pour faire valider le versement de cette subvention sur ce nouveau compte.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention sur le compte du regroupement d'associations.

D'autre part, le conseil doit aussi se mettre d'accord pour dédommager la Fraternelle de 400 euros sur les travaux réalisés dans la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dédommagement de la Fraternelle.

6°/ - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR PERMETTRE LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE

Mme Le Maire explique au conseil que le besoin pour la participation à la fête de la musique est de 1600€. Hors sur le poste destiné à régler cette subvention (6554) il ne reste que 1000€. C'est pourquoi Mme Le Maire propose d'alimenter le Poste 6554 par le poste 022 (Dépenses Imprévues) pour un montant de 600€ plus les 400€ de la Fraternelle ; soit 1000€.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

7°/ - PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Mme le Maire explique au conseil que trois factures doivent être mises en paiements pour en récupérer la TVA.

- Un poste informatique portable pour les Adjoints pour un montant de 878,08€ à la société ITCOM Services
- 6 Barrières et 9 Potelets pour réaliser un chemin sécurisé "Piétons" de l'Arsenal à l'entrée de la Mairie pour un montant de 1 385.87€ à la société Altrad Mefran Collectivités.
- Achat de 2 tables à dessin pour la Maternelle pour un montant de 398.66€ à la société Fre UGAP

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve le paiement de ces factures à l'unanimité.

Madame Monique PETIT informe le conseil qu'elle a trouvé, chez IKEA, des meubles de rangement pour les feuilles de couleur pour les classes de grande section de maternelle et de CP.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve l'achat de ces meubles à l'unanimité.

8°/ - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8.1°/ - Don au profit de l'Hôpital de Houdan

Madame le Maire informe le Conseil qu'avant son décès Monsieur Michel SAUVIN n'avait souhaité ni fleurs ni plaque commémorative. Madame le Maire propose au Conseil qu'un don soit fait à l'Hôpital de Houdan qui s'est occupé de Monsieur SAUVIN sur la fin de sa vie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité, un don de 200 euros.

8.2°/ - Délibération pour décision modificative N°2

La trésorerie principale représenté par Melle Baudu demande à régulariser des actes de vente fournis par Maître Gory concernant le terrain que nous possédions aux Joncs et qui à servi au SYROM d'implanter la déchetterie.

Il faut pour cela sortir de notre actif ledit bien, pour un Euro Symbolique; à savoir :

- Etablir un mandat au compte 192 d'un montant de 1798.68€, un titre au compte 776 de 1798.68€

- Etablir un mandat au compte 675 d'un montant de 1799.68€, un titre au compte 2111 de 1799.68€

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8.3°/ - Réfection de la voûte de l'église de Boutigny

La voûte de l'église de Boutigny devant être refaite, Madame le Maire informe le Conseil qu'il peut y avoir une subvention pour sa réfection. Il faut donc monter un dossier en ce sens, ce que fera la Commission Sécurité.

8.4°/ - Subvention PLU

Madame le Maire informe le conseil que la commune bénéficie d'une subvention pour l'élaboration du PLU jusqu'au 31 décembre 2008. Madame MALHERBE ne pourra pas prolonger le délai.

Il faut donc que la commune paye une facture de 15 000 euros avant l'expiration du délai, pour pouvoir toucher la subvention de 7 500 euros.

8.5°/ - Remise en état du C15 de la commune suite à la panne moteur

Le garage CAT en charge du C15 estime les réparations à 2 500 euros. La panne serait due soit à une erreur d'entretien ou à une faute de conduite. Le véhicule a 3 ans et compte 30 000 km.

La société GROUPAMA devrait se rendre au garage pour expertiser le véhicule.

Demande a été faite à Citroën pour la prise en charge des travaux.

8.6°/ - Questions sur les comptes-rendus des Commissions Syndicales

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions concernant les comptes-rendus des Commissions Syndicales qui leur ont été transmis avant le conseil. Les conseillers n'en ont aucune.

8.7°/ - Carte Intégrale

Mme le Maire informe le conseil que la Carte Intégrale sera remboursée entre 60% et 80% aux élèves des Yvelines.

8.8°/ - Travaux de sécurité rue de la Fée à PROUAIS - ROSAY

La rue de la Fée sera barrée par la société STAR de lundi 30 juin à mercredi 2 juillet 2008 pour réaliser les équipements de sécurité (plateaux surélevés). Une déviation a été mise en place.

8.9°/ - Informations diverses

Madame Monique PETIT informe le conseil que la classe de CM2 de PROUAIS a terminé 2^{ème} au concours sur l'ensemble des classes d'Eure & Loir. Les prix seront remis par M. MALLET, Conseiller Général du canton de Nogent le Roi.

Madame Monique PETIT informe le Conseil qu'il faut rajouter deux nouvelles tables à la cantine de PROUAIS. Il est donc prévu d'acquérir 3 grandes tables et 18 chaises pour un prix global de 1 869,24 euros hors taxes. Elle est en attente d'un devis.

Marc BALLESTEROS informe le Conseil qu'il y a un problème avec le SDIS et les poteaux d'incendie. Ils ne sont

pas calibrés aux normes en vigueur. Il faut donc emprunter le matériel de mesure au Syndicat des Eaux de VILLEMEUX afin de mesurer la pression des bornes d'incendie.
Il faut payer 33 euros hors taxes pour la vérification d'un poteau.

Fabrice GEFFROY informe le Conseil que cette opération à été réalisée à BOUTIGNY et qu'il a reçu un devis pour réparer les poteaux défectueux et rajouter un poteau dans le rue du Fossé Rouge.
Le budget serait d'environ 3 400 euros hors taxes.

Il faut donc demander un planning pluriannuel à Christophe PLOUAREL sur la maintenance de l'ensemble des poteaux.

Il faut contacter l'entreprise RENAUD pour faire un devis

8.10°/ - Problèmes liés à la cantine

Jean-Philippe Adélaïde souhaite aborder un évènement dont les faits se sont déroulés au restaurant scolaire de Boutigny mettant en cause un employé communal en charge du service de restauration pour les enfants en grande section de maternelle.

Mme le Maire, retenue par une réunion au Conseil Général de Chartres le lendemain, charge Monique Petit de rencontrer dès le samedi matin l'employé mis en cause pour obtenir des éclaircissements et prendre les éventuelles mesures qui s'imposent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50.

Prochain Conseil Municipal le 25 Juillet 2008 à 20H30 à la Salle du conseil de la Mairie de Boutigny